ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 64700

Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de M le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries sur le role joue par les creches parentales et l'importance qu'il y aurait a leur accorder une meilleure reconnaissance ainsi que des avantages financiers similaires a ceux percus par les autres modes de garde de la petite enfance. Dans de nombreux endroits les creches parentales contribuent de facon significative a l'augmentation des places d'accueil creees en France. Ce sont des structures ou les parents participent benevolement et activement a la garde de leurs enfants et a la gestion de l'association. Ceci represente donc pour les familles, un effort considerable rarement pris en compte par les municipalites et les administrations. Il lui demande donc d'etudier la possibilite d'harmoniser la situation entre les differents lieux d'accueil de la petite enfance et les differents mode de garde, notamment en ce qui concerne les prestations allouees par la caisse d'allocations familiales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries ne meconnait pas l'interet que representent les creches parentales, ni les problemes specifiques qu'elles rencontrent. Le montant de la prestation service versee aux creches parentales concernant l'accueil permanent des enfants de moins de trois ans est calcule en pourcentage du prix plafond fixe par la CNAF, en fonction des couts effectifs de chacun des modes de garde. Pour l'annee 1992, ces prestations s'elevent a 55,27 francs par jour par enfant pour les creches collectives ; 50,17 francs pour les creches familiales ; 38,28 francs pour les creches parentales. Il a ete demande aux differents partenaires concernes de se rapprocher de la CNAF afin qu'une analyse approfondie des problemes puisse etre effectuee dans le cadre du Fonds national d'action sociale.

Données clés

Auteur : M. Destot Michel
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64700
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés
Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5376